

HONORAIRES AGENCE

TVA incluse (20%) au 1er février 2021 (Validé jusqu'au 31/12/2021)

MANDAT DE VENTE

Honoraires à la charge vendeur sauf indication contraire inscrite sur le mandat de vente

< à 50 000 € 15%

De 50 001 € à 100 000 € 9%

De 100 001 € à 250 000 € 7%

De 250 001 € à 350 000 € 6,5%

De 350 001 € à 450 000 € 6%

De 450 001 à 600 000 € 5,5%

De 600 001 € et > 5%

Fonds de commerce / Murs commerciaux / Terrains 10%

MANDAT DE RECHERCHE

IDEM MANDAT DE VENTE sur le budget max de l'acquéreur

LOCATIONS

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 Les honoraires applicables au locataire et au bailleur sont de :

- 12 € / m² de surface habitable en zone très tendue
- 10 € / m² de surface habitable en zone tendue*
- 8 € / m² de surface habitable partout ailleurs
- Rédaction état des lieux 3 € / m²
- * Toulouse : Zone Tendue Loi Alur

Le consommateur reconnaît que la présente fiche d'informations précontractuelles lui a été remise <u>avant</u> la conclusion et la signature de tout mandat.